(*NOTES – à supprimer du document final*

*Pour les projets qui comprennent l’AOI, l’AGPM doit être publié sur le portail électronique de la BIsD, sur le portail Development Business de l’ONU (UNDB Online) ou sur DgMarket car il est exigé que l’AGPM fasse l’objet d’une publicité internationale. Ceci est en complément de la publicité sur le portail électronique du Gouvernement du Bénéficiaire et, lorsque cela est disponible, l’AGPM doit être publié dans d’autres médias internationaux appropriés, publiquement accessibles et de large distribution. Pour les projets qui comprennent l’AOI/PM, en complément aux dispositions de publicité ci-avant, l’AGPM peut aussi être adressé aux ambassades, aux consulats et aux représentants locaux des PM de la BIsD.*

*Lors du choix des moyens de publicité, il est important de prendre en considération le caractère international de la BIsD et les médias d’information devront être, au minimum, dans une (1) des trois (3) langues de travail de la BIsD (l’arabe, l’anglais ou le français), de manière à assurer une concurrence maximale. Dans le but d’améliorer la concurrence, la BIsD pourra demander que la publication soit effectuée dans d’autres langues.*

*L’AGPM doit contenir des informations sur l’objet et l’étendue du projet, et des acquisitions de Biens, Travaux et services connexes, et des missions de Consultants prévues.*

*Par la suite, afin de permettre aux candidats/Soumissionnaires potentiels d’obtenir les Documents de Passation de Marché et de présenter leur candidature en vue de pré-qualification ou leur Soumission, le Bénéficiaire devra émettre un Avis Spécifique de Passation des Marchés (ASPM) pour les acquisitions de biens ou travaux, ou un Appel à Manifestations d’Intérêt (AMI) pour la sélection de Consultants, afin de publier les invitations à soumissionner ou à soumettre des propositions, lorsque les acquisitions correspondantes sont initiées, pour les candidats/Soumissionnaires intéressés, de la même manière que décrite pour l’AGPM. Le Bénéficiaire peut aussi publier l’avis dans des magazines techniques réputés, des journaux et publications commerciales de large distribution internationale. L’ASPM devra indiquer l’endroit où le dossier d’appel d’offres peut être obtenu et fournir des informations détaillées sur la portée des Biens, Travaux et/ou services connexes à fournir et sur la période où ils doivent être fournis. En outre, l’ASPM devra être adressé aux ambassades, aux consulats et aux représentants locaux des PM de la BIsD.*

*Dans le cas de listes restreintes de Consultants Internationaux et de listes restreintes de Consultants de PM, l’AMI doit être publié sur le portail électronique de la BIsD, et sur le portail Development Business de l’ONU (UNDB Online) ou sur DgMarket et dans au minimum un journal de distribution au plan national dans le pays du Bénéficiaire ; et*

*Dans le cas de listes restreintes de Consultants nationaux, l’AMI doit être publié sur le portail électronique du Bénéficiaire et, lorsque c’est disponible, dans d’autres médias appropriés, publiquement accessibles et de large distribution dans le pays du Bénéficiaire.)*

**AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES (AGPM)**

[insérer : *Nom du Pays*]

*[*insérer :*Nom du Projet]*

[insérer :Secteur]

[insérer :Mode de financement]

[insérer :No du Financement]

[*Insérer le nom du Bénéficiaire*] a obtenu [ou a sollicité] un financement de montant [*insérer montant et la monnaie*] sous la forme de [*insérer le mode financement*] de la Banque Islamique de Développement pour financer le [*insérer le nom du projet*] et à l’intention d’utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements pour l’acquisition de biens, travaux et services connexes et de services de consultants nécessaires dans le cadre de ce projet. *[Insérer, si applicable : « Ce projet sera financé conjointement par (insérer le nom du co-financier)].*

Le projet comprendra les composantes suivantes : [*décrire les principales composantes du projet, y compris les services de consultants, et inclure une brève description des biens, travaux et services à acquérir par AOI ou AOI/PM]].*

Les acquisitions financées par la Banque Islamique de Développement seront effectuées conformément aux Directives pour l’acquisition de Biens, Travaux et services connexes dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (édition courante) et sont ouvertes à tous les soumissionnaires éligibles, tels que définis dans ces Directives. Les acquisitions de services de consultants seront effectuées conformément aux Directives pour l’acquisition de Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (édition courante).[[1]](#footnote-1)

Les avis spécifiques de passation des marchés pour les acquisitions à effectuer par Appel d’Offres International (AOI) ou Appel d’Offres International réservé aux pays membres (AOI/PM) et les appels à manifestations d’intérêt pour les services de consultants seront publiés au fur et à mesure qu’ils seront disponibles, sur le site internet de la BIsD [*ajouter les noms du site du Bénéficiaire, de revues techniques, de journaux et publications commerciales largement diffusés sur le plan international, et de journaux nationaux*]. **[[2]](#footnote-2)**

La pré-qualification de fournisseurs et d’entreprises est prévue pour les marchés ci-après : [*insérer les désignations des marchés faisant l’objet de pré-qualification*].

Les candidats intéressés et éligibles, qui souhaitent être considérés pour la fourniture de biens, travaux et services de consultants pour le projet, ou qui désirent obtenir des informations additionnelles, sont invités à contacter le Bénéficiaire à l’adresse ci-dessous:

*[Nom de l’Organisme]*

*[Nom de la personne à contacter]*

*[Titre/fonction de la personne à contacter]*

*[Téléphone]*

*[Télécopie]*

*[Courriel]*

*[Site internet]*

1. *A supprimer du document final : Parfois des acquisitions peuvent être financées dans le cadre de fonds fiduciaires liés qui pourraient restreindre les conditions d’éligibilité à un groupe spécifique de pays membres. Dans un tel cas, cela doit être indiqué dans ce paragraphe. Indiquer également le recours à une marge de préférence qui pourrait être spécifiée dans l’accord de financement et explicité dans les documents d’appel d’offres.* [↑](#footnote-ref-1)
2. *A supprimer du document final : L’avis doit aussi mentionner, si elles sont connues, les dates auxquelles les avis spécifiques de passation de marchés de biens ou travaux, de pré-qualification et de publication d’appel à manifestations d’intérêt pour les consultants sont prévues être publiées.* [↑](#footnote-ref-2)